

Département : ARDECHE

Arrondissement : LARGENTIERE

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 007-210702312-20240415-2024\_04\_15\_15-DE



République Française

Liberté – Egalité - Fraternité

Date de convocation : 9 avril 2024

Date d'envoi : 9 avril 2024

Date d'affichage : 9 avril 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2024 Du LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARION Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

**Absents ayant donné procuration** : 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : MARION Martine

### **OBJET** : Subventions aux associations 2024

Dans le cadre de la préparation du budget 2024, le Maire explique qu'il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune.

Dominique CADET, Vice-Présidente du Club de Gymnastique Féminine, Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE (par procuration), Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme-Ardèche ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2024 sont les suivantes, article 65748;
- Dit que **le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.**

NOM ASSOCIATION	MONTANTS 2024
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (153)	5 355.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	500.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
HAND BALL	700.00 €
KARATE CLUB	650.00 €
PETANQUE FONTBELLONAISE	550.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (35)	1 225.00 €
TENNIS CLUB	600.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
BRIDGE	200.00 €
RENCONTRES CREATIVES	300.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 080.00 €</b>
DIVERS	1 420.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 500.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Secrétaire de séance,  
Martine MARION



Le Maire,  
Philippe ROUX